

R.O.I.

A.S.B.L.

Taekwondo Palgwe Mons



Règlement d'ordre intérieur

Article 1 : Généralités.

- 1.1 La demande d'inscription d'un membre est à transmettre aux entraîneurs.
- 1.2 L'inscription est conditionnée par le paiement d'une cotisation annuelle d'un montant de 35€ destiné à l'affiliation à la F.F.T. équivalant à la licence + assurance, somme susceptible d'être révisée par la F.F.T.
- 1.3 L'inscription d'un membre est soumise à l'acceptation du Conseil d'Administration du club.
- 1.4 Par l'inscription au club, chaque membre s'interdit tout acte ou omission préjudiciable au but social ou qui serait de nature à porter atteinte, soit à sa considération et à son honneur personnel, soit à la considération et à l'honneur des autres membres ou de l'association.

Article 2 : Les cotisations.

- 2.1 Les cotisations sont fixées comme suit :

15€ par mois pour les moins de 9ans. 20€ par mois pour les moins de 15 ans. 25€ par mois à partir de 15 ans et plus.	15€ par mois pour les moins de 9ans. 20€ par mois pour les moins de 15 ans. 25€ par mois à partir de 15 ans et plus.
Ou	Ou
120€/saison (10 mois) 160€/saison (10 mois) 200€/saison (10 mois)	2€/cours pour les moins de 9ans. 3€/cours pour les moins de 15 ans. 4€/cours à partir de 15 ans et plus.
- 2.2 Les cotisations sont susceptibles d'être révisées par le conseil d'administration.
- 2.3 Les cotisations se paient **avant de participer à l'entraînement**. Un jeton vous sera donné comme preuve à remettre à l'entraîneur lors du début des cours **(sans jetons pas d'entraînement)**.
Tout membre ne payant pas sa cotisation sera interdit aux entraînements.
- 2.4 Une réduction est accordée aux personnes d'une même famille et vivant sous le même toit suivant la règle ci-après :
Pour deux payants = un gratuit (pour la cotisation la plus petite)
Exemple : un de 22 ans + un de 15 ans + un de 10 ans = 25€ + 25€ + 0€ = 50€
(25€) (25€) (20€)

Article 3 : Les compétitions.

- 3.1 Les participants à une compétition sont sélectionnés par **les entraîneurs** du club.
- 3.2 Les frais d'inscriptions des compétiteurs sont à la charge des compétiteurs ou des parents.

Article 4 : Le matériel.

- 4.1 Toutes les protections personnelles à savoir protège-bras, protège-tibia, coquille et éventuellement protège-dents, sont à charge du pratiquant.
- 4.2 Tous les compétiteurs doivent avoir leurs protections personnelles.
- 4.3 Toutes les autres protections à savoir casque, plastron et matériels didactiques seront fournis par le club.
- 4.4 Tout utilisateur aura la responsabilité du matériel utilisé et en aura le plus grand soin. Il le remettra à l'emplacement prévu, que ce soit à l'entraînement ou en compétition et ne l'utilisera que dans le but pour lequel il est normalement prévu.

Article 5 : Les locaux.

- 5.1 L'accès à la salle d'entraînement et vestiaires n'est autorisé que dix minutes avant le début des cours. Début des cours à 18H30.
- 5.2 Il est demandé aux parents d'entrer dans la salle pour déposer leurs enfants. La présence des parents est toujours autorisée pendant les cours.
- 5.3 **La fin des cours pour les enfants est à 19h30 !** Les parents sont invités à entrer dans la salle pour récupérer leurs enfants dès la fin de l'entraînement.
(Il n'y a pas de garderie !!!)
- 5.4 Le club et les entraîneurs ne sont pas responsables des enfants après 19H30. Si des parents ont un imprévu **exceptionnel**, ils doivent prendre contact avec les entraîneurs sur place au début de l'entraînement ou par GSM dès 19H30.

Laurie Cheval : 0472/913399
Jennifer Dupont : 0474/225084
Tommy Ranieri : 0498/509064
Christophe Koubi : 0496/880122

- 5.5 L'accès à toute autre annexe du bâtiment est strictement interdit et cela pour quiconque. Toute infraction à cette règle entraînera l'exclusion immédiate et sans recours du club.

- 5.6 Les locaux mis à la disposition du club feront l'objet d'une attention et d'un soin particuliers tant au niveau propreté que respect de ceux-ci. Toute dégradation si minime soit-elle sera à la charge du fautif et entraînera l'exclusion de ce dernier.
- 5.7 Les vestiaires sont à disposition **uniquement** pour se changer et se doucher. Aucune indiscipline en tout genre ne sera tolérée dans les vestiaires et dans la salle d'entraînement.
- 5.8 Il est strictement interdit de manger dans la salle d'entraînement.
- 5.9 La fin des cours adulte est à 20H00. Fermeture de la salle quinze minutes après la fin de l'entraînement.

Article 6 : Attitude et maintien.

- 6.1 Tout membre aura l'attitude qui correspond aux valeurs morales qu'implique la pratique du taekwondo, et ce, tant à l'entraînement qu'en compétition et dans la vie civile.
Tout manquement à cette règle entraînera, après examen par le conseil d'administration, l'exclusion sans recours du club.
L'attitude et le maintien modèles peuvent se résumer comme suit :
- L'esprit
 - La manière
 - La modestie
 - Le sacrifice
 - La patience
 - Le respect
 - La compréhension
 - L'écoute
 - La propreté
- 6.2 Toute pratique de taekwondo hors club doit **toujours** être signalée et approuvée à l'avance par les responsables des entraînements du Palgwe.
- 6.3 A fortiori, dans l'esprit des dispositions du point 6.1 ci-dessus, l'utilisation de produits dopants de quelque nature que ce soit, entraîne l'exclusion immédiate du club, les suites pénales éventuelles seront à charge du membre fautif exclus.
- 6.4 Toute personne reconnue coupable de vol sera exclue du club. Le conseil d'administration décidera des poursuites pénales éventuelles.
- 6.5 Les parents des mineurs d'âge sont responsables du maintien de leurs enfants et ce avant et après les heures d'entraînement.
- 6.6 Les visiteurs sont tenus aux mêmes règles de discipline et doivent respecter le silence pendant les heures d'entraînements.

Article 7 : la tenue.

- 7.1 L'entraînement se fait en dobok sauf pour celui qui vient faire un essai. Toutefois, dès l'adhésion au club, le membre fera l'achat de sa tenue.
- 7.2 Le dobok sera entièrement blanc, c'est-à-dire sans surcharges inutiles telles que des lignes noires sur le pantalon, écussons en tous genres, etc...
- 7.3 Les cols noirs sont normalement réservés aux ceintures noires mais sont tolérés pour les autres.
- 7.4 La tenue sera en tout temps propre et soignée.

Tout point non repris dans ce règlement d'ordre intérieur sera soumis à l'appréciation du conseil d'administration du club qui statuera.

Le conseil d'administration

Laurie Cheval
Présidente

Jennifer Dupont
Vice-Présidente

Daniel Dupont
Secrétaire

Carine Gérard
Trésorière

Tommy Ranieri
Administrateur

Robert Rous
Administrateur

Date :

FIN